



les coteaux
bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2020-63

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2020

Conseillers en exercice	29	Pour	28
Conseillers présents	26	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	3		
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	03/XII/2020	L'an 2020, le 16 décembre 2020 à 19h30, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle de l'Odyssée à Carignan de Bordeaux, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Date d'affichage	04/XII/2020		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Thierry GENETAY**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac		Hervé CAZENABE
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le

17 DEC. 2020

N° 2020-63

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales

Rapport de synthèse :

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention Frank Monteil) le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2020 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 17 décembre 2020

Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 4 NOVEMBRE 2020**

L'an 2020, le 4 novembre à 19h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Pompignac sous la présidence de Christian SOUBIE. Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac		Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux		Isabelle PASSICOS
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie la maire de Pompignac d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.
Le conseil communautaire désigne Céline Deligny-Estovert en tant que secrétaire de séance.

Loïc Vidal installe une caméra et assure une retransmission en direct de la séance.

Le Président exprime le soutien de la Communauté de communes aux acteurs du territoire et aux citoyens qui souffrent du second confinement. Ainsi, la fermeture des petits commerces est manifestement une inégalité de traitement avec les supermarchés et autres grandes surfaces. Le Gouvernement a tranché en décidant de tout fermer. Ce qui ne règle en rien la situation difficile de nos commerces de proximité. Nos commerçants n'ont pas besoin d'arrêtés municipaux illégaux ni de gesticulation mais d'actions concrètes à court mais aussi à moyen terme.

A court terme en favorisant le recours à la vente à emporter et les livraisons à domicile. Nous pouvons leur proposer de recenser et valoriser les commerces qui déjà peuvent prendre des commandes par téléphone ou internet, par le biais de nos sites internet avec des invitations à se connecter par flyers et sur les panneaux d'informations lumineux des communes par exemple.

A moyen terme, nous devons envisager, pourquoi pas à l'échelle du pôle territorial, d'accompagner les commerçants qui voudront s'engager dans cette démarche dite de « click and collect »

Mais cela ne dispensera pas d'avoir une réflexion collective à plus long terme pour redonner vie à nos villages en facilitant le maintien de commerces de proximité utile, respectueux du cadre de vie, socialement et écologiquement responsable.

Le Président rappelle que depuis le printemps, il a proposé que la Communauté de communes verse une subvention de 40 000 € (soit 2 € par habitant) au fonds régional d'aide aux TPE. Il souligne que des crédits sont encore disponibles auprès de Gironde Initiatives.

Ordre du jour :

1	Délibération portant désignation complémentaire de membres des commissions thématiques 2020-42 Le Président invite Patrick Bonnier, Vice-président à présenter le projet de délibération Patrick Bonnier indique que des élus ont fait part, en retard, de leur volonté d'intégrer des commissions thématiques. Il s'agit : Commission « valorisation des cultures » : Mmes BROSSARD Martine et Arlette LARGE, M. RAYNAL Christian Commission Petite Enfance : Mme RODRIGUEZ DE REGO Céline et MORANCHO Céline (au lieu de Commission Enfance Jeunesse) Commission Enfance, Jeunesse : Mme MOTTARD Victoria (au lieu de Commission Petite Enfance), RODRIGUEZ DE REGO Céline Commission Aménagement des espaces, coopération urbaines et relation avec le SYSDAU : M. SIBILLE Guillaume Commission Plan communautaire des déplacements, mobilités : Mme LESTAGE Sandrine Commission Démocratie Locale : Mme MORANCHO Céline et M. DE SOUZA Pierre Commission Politique et événements sportifs : M. DE SOUZA Pierre Commission Voirie : M. BONNIER Patrick Commission Climat, énergie, schéma directeur de rénovation énergétique : M. COUSSO Frédéric Le rapporteur indique que le Bureau propose de les intégrer. Patrick Bonnier fait part de la demande à la dernière minute de Véronique Zoghbi pour participer aux travaux des commissions suivantes : déplacements – mobilités ; petite enfance ; enfance jeunesse, relations avec le CIAS ; développement social et valorisation des acteurs de l'ESS et de Philippe Casenave pour intégrer la commission déplacements – mobilités, auxquelles le Conseil pourrait aussi faire droit. Le Président remercie le rapporteur
---	--

	Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'intégration des ces élus dans les commissions concernées.	
2	Délibération portant mise en place d'un groupement de commande entre la Communauté de communes et des communes pour les travaux d'investissement voirie 2021	2020-43
et	Délibération portant mise en place d'un groupement de commande entre la Communauté de communes et des communes pour les travaux de fonctionnement voirie 2021-2024	Et
3	Le Président invite Alain Bague, Vice-président à présenter les projets de délibération Alain Bague rappelle le principe de la démarche mutualisée en matière de voirie. Il se félicite que pour la 1^{ère} fois l'ensemble des communes et la Communauté de communes se retrouvent au sein des groupements de commandes : pour le choix du maître d'œuvre, pour le choix de l'entreprise qui sera en charge des travaux d'investissements de 2021 et l'entreprise qui sera en charge de l'exécution du marché à bons pour les travaux de simple entretien pour les années 2021-2024. Alain Bague explicite le fonctionnement des groupements de commande. Il rappelle que chaque membre du groupement désigne un élu pour le représenter au sein du comité de suivi du groupement. Il indique que le Bureau propose sa candidature en tant que Vice-président. Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion. Axelle Balguerie renouvelle sa remarque et regrette que les représentants au sein du comité de suivi ne soient que des membres des Exécutifs. Elle précise que dans ces conditions elle ne pourra pas voter en faveur de la délibération. Alain Bague renouvelle sa réponse et précise que le comité de suivi est composé des représentants des pouvoirs adjudicateurs compétents pour l'attribution des marchés. Alain Bague indique qu'il va organiser une réunion de la commission « voirie » afin d'engager une réflexion sur une meilleure définition du champ d'intervention de la Communauté de communes sur les voies communautaires. Cette réunion aura lieu le lundi 16 novembre à 9h. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter les délibérations présentées (abstention : Axelle Balguerie).	2020-44
4	Délibération portant décision modificative budgétaire n°2	2020-45

	Le Président présente le projet de délibération. Le Président met en avant l'augmentation très sensible du FNPIC depuis des années : le prélèvement atteint plus de 177 K€ cette année. Il indique qu'il est nécessaire d'opérer un transfert de crédit depuis le chapitre des dépenses imprévues de l'ordre de 30 000 €. Le Président fait part aux membres du conseil que le département vient à l'instant de présenter le solde de la participation de la Communauté de communes aux travaux de construction du parc relais à Salleboeuf. Ce solde est supérieur de 6 K€ aux prévisions. Il propose d'amender la DM 2 en ce sens. Les membres du Bureau ont été consultés et n'ont pas émis d'objection. Le Président invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter la délibération amendée présentée.	
5	Débat d'orientation budgétaire pour 2021 Le Président présente le projet de délibération. Le Président rappelle l'obligation d'organiser un débat d'orientations budgétaires préalablement au vote du budget primitif sur la base d'un rapport qui est transmis en amont aux conseillers communautaires. Le Président précise que ce rapport a été validé par le Bureau réuni le 14 octobre 2020. Le Président souligne que le processus d'élaboration budgétaire se déroule dans un climat d'extrême incertitude tant en ce qui concerne les recettes des collectivités locales que les dépenses nouvelles que le contexte sanitaire peut générer. Le Président développe des éléments du contexte qui ont été décrit dans le rapport d'orientation relatif au déficit public ou à la dette. Le Président apporte des précisions sur le projet de réforme de la fiscalité locale des entreprises. Avec la suppression progressive de la TH puis celle envisagée des impôts des entreprises, les recettes des collectivités vont être totalement déconnectées de la réalité du terrain. Elles ne seront plus en corollaire avec les actions que les élus et le territoire vont vouloir porter. Certes, le Gouvernement indique sa volonté d'assurer un équilibre par le versement de compensation. Mais, outre le faible dynamisme des compensations, celles-ci n'offrent pas une stimulation à favoriser l'installation d'entreprise. Le Président souligne que le Gouvernement prend un vrai risque en agissant ainsi et en réduisant l'autonomie fiscale des collectivités. Le Président note que de nouveaux établissements ou des établissements agrandis sont apparus sur Pompignac et Tresses en 2019. Ces extensions ont permis de bénéficier d'une hausse de la CVAE en 2020. Les premières simulations de la DGFIP indiquent le maintien de la dynamique positive de la	2020-46

CVAB et de la CFE sur notre territoire, mais précise que celle-ci est menacée par les réformes en cours (et éventuellement par la crise sanitaire).

Le Président présente les perspectives de fonctionnement pour l'année à venir. Il souligne que les marges de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement sont marginales

Ainsi, le budget 2021 devrait reprendre les grandes lignes de celui de 2020. Les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement sont exécutés à plus de 93% en octobre 2020.

Les crédits du chapitre 011 (1 536 K€) correspondent en quasi-totalité à des crédits devant être reconduits et/ ou augmentés comme l'entretien des bâtiments, de la voirie, la lutte contre les frelons asiatiques, la contribution à des organismes (RGPE, IDDAC, MISSION LOCALE, CLIC, ...) ou comme ceux relatifs au fonctionnement des ALSH, à l'animation jeunesse (augmentation prévisible du fait notamment des conséquences de l'épidémie de COVID-19), auxquels s'ajoutent ceux relatifs à l'action culturelle et sportive.

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » (500 K€) est légèrement augmenté mais reste toujours très largement inférieur à celui des autres collectivités de même strate. La charge de personnel en 2019 représentait 7.37 € par habitant alors qu'au niveau national elle atteint 39.85 €/hab. pour les communautés de communes. Bien évidemment les organisations internes divergent beaucoup d'une collectivité à l'autre ; la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » s'appuyant notamment sur le réseau associatif.

Le chapitre 65 repose sur les subventions aux associations (800 K€) incluant une marge COVID-19, les participations aux syndicats (2 350 K€), le soutien au CIAS (180 K€) ...

Le chapitre 014 (2 590 K€) quant à lui correspond à des dépenses obligatoires vers les communes (Attribution de compensation), vers l'État (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui neutralisent les effets positifs ou négatifs du changement de fiscalité lors de la suppression de la taxe professionnelle unique, FNPIC et remboursement d'exonération) et facultative vers les communes (Dotation de solidarité communautaire).

Le chapitre 66 « charges financières » (32 K€) sera en diminution l'an prochain, en raison de la fin de remboursement d'emprunt et ce, malgré le recours à l'emprunt ces dernières années pour financer les programmes d'investissement.

Le Président note que l'évolution des recettes de fonctionnement est a priori ralentie mais surtout incertaine.

Le Président apporte un certain nombre de précisions :

La Caisse d'Allocations Familiales aide au quotidien la communauté de communes à financer le fonctionnement des crèches, centres de loisirs, politique jeunesse dans sa diversité.

Les recettes provenant de la CAF ont été stabilisées à 420 K€ dans le cadre du contrat quadriennal 2018-2021 mais des reprises sur l'exécution du contrat précédent sont possibles.

Les enveloppes de dotations de l'État (> 700 K€) devraient être stables par rapport à 2020. La DGF devrait ressembler à celle de 2020.

Les bases des impôts ménages (environ la moitié des recettes fiscales) ne bénéficieront plus de la revalorisation légale calée sur l'inflation en 2020.

La contribution foncière des entreprises CFE (environ un quart des recettes fiscales) est figée à la

revalorisation légale des bases et à l'installation de nouvelles entreprises.

La contribution à la valeur ajoutée des entreprises qui jusque-là était liée au dynamisme de l'activité économique, devrait être compensée par un prélèvement sur les recettes de l'Etat et devrait ressembler au montant de 2020.

Le montant de la TEOM sera calé sur la participation attendue par le SEMOCTOM.

Le montant de la taxe de séjour devrait connaître une diminution du fait de l'impact de la COVID-19 et du décalage dans le reversement par les plateformes d'hébergement. Il est évalué à 30 K€.

Sans modification du taux des impôts « ménages » et des impôts « entreprises », il est possible d'envisager des recettes fiscales globales d'un montant proche de 7 780 K€.

Le Président met en avant que la conjonction de la légère diminution des dépenses de fonctionnement et de la stabilité relative des recettes induit à un excédent de fonctionnement réel (avant reprise du résultat) de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais ». Cet excédent réel sera probablement comme en 2020 supérieur à un million auquel il faut déduire le montant que la communauté de communes consacre à la dotation de solidarité (supérieur à 520 K€).

Cela signifie qu'à périmètre de fonctionnement constant, il sera possible d'opérer un virement significatif de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et réduire ainsi le recours à l'emprunt pour financer les investissements nécessaires.

Le Président présente la programmation des investissements

- Le programme « voirie » (500 K€) en attente de la formulation du retour des besoins à construire avec le prochain maître d'œuvre
- L'entretien, la rénovation et l'équipement des bâtiments communautaires (610 K€)

Des travaux de rénovation et réhabilitation seront lancés dans les Centres de Loisirs, à la crèche Petit Prince et quelques travaux courants sont à prévoir dans les autres crèches.

Une provision est affectée pour Le Domaine de la Frayse acquis en 2019 en cas de nécessité d'intervention directe de la CDC.

- L'aménagement du parc d'activités (110 K€)

Le développement du parc d'activités induit de prévoir en permanence des aménagements, des adaptations ou des réparations (accès, sécurisation, aménagement paysager...).

- Le PDIPR / Chemin de randonnées (80 K€)

En 2021 devraient débiter une étude et des travaux de remise en état (panneaux signalisation, réparation de ponts, aménagements, ouvertures de chemins, communication, ...). Ces dépenses seront remboursées intégralement par le Conseil Départemental.

- Mobilités alternatives

Les questions de mobilité sont centrales pour la vie quotidienne des habitants des Coteaux Bordelais. Le Conseil Départemental a engagé avec 3 CDC une étude sur les « mobilités sur les Hauts de Garonne ».

En parallèle, la CDC a identifié les points difficiles en vue d'un maillage en liaison douce. La CDC souhaite s'engager dans la rédaction d'un plan vélo communautaire et enclencher dans la foulée tous les aménagements qui relèveraient de sa compétence. Des bureaux d'études sont en cours de

consultation. Des études similaires ont été chiffrées à hauteur de 40 à 50 K€.

De même, elle a accompagné la création de la ligne 407 avec le cofinancement d'un parking à Sallebœuf et la création d'un parc à vélo sur la zone d'activités à Tresses, à proximité de la RD 936. Le Département évoque l'agrandissement du parking de Sallebœuf (participation à la tranche n°1 : 250 K€) et la construction d'un autre parc relais sur Tresses.

De plus la Communauté de communes est engagée avec le SDEEG pour assurer l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. 5 à 6 bornes pourraient ainsi renforcer le réseau sur le territoire (cout d'une borne : 10 K€, participation du SDEEG : 40%, raccordement au réseau électrique des communes)

Le Président fait un état des possibilités de financement de cette programmation.

Le Président précise que l'accroissement de la dette de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » a été plus rapide que celui des autres EPCI et cela, alors même que la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » a consommé en 2 ans l'excédent capitalisé de la zone d'activités à Tresses qui s'élevait à 1 million d'euros.

Il indique qu'en 2019 un emprunt de 1 200 K€ a été réalisé pour permettre l'achat du Domaine de la Frayse à Fargues St Hilaire. En 2020 aucun emprunt n'a été contracté.

Le Président souligne que ces investissements ont été réalisés conformément à la programmation établie par les élus sur la durée du mandat 2014-2020. Le niveau d'endettement est maintenu avec des ratios qui demeurent très favorables en comparaison avec les autres Communautés de communes. Ainsi, le ratio encours de la dette/Capacité d'Autofinancement (CAF) au 31/12/2019 est de 1.11 (MR : 3.42). Il faudrait donc que la communauté de communes consacre l'intégralité de son autofinancement durant un peu plus d'un an afin de solder sa dette. Le ratio des communautés de communes de la région est d'un peu moins de 3 ans et demi.

Le Président précise que la communauté de communes n'a contracté aucun emprunt dit « toxique ». Les emprunts détenus par la communauté sont à taux fixes. Les tentatives de renégociation des taux n'ont pas fait apparaitre de gain possible (amortissements fortement engagés, frais de sortie ...).

Le Président présente un état comparé de la fiscalité en présentant les taux communautaires actuels :

Le taux de TH communautaire est de 8.10 % alors que la moyenne nationale 2019 des EPCI est de 8.84 % et la moyenne régionale de 9.28 %

Le taux de TFB communautaire est de 0.80 % alors que la moyenne nationale 2019 des EPCI est de 3.14 % et la moyenne régionale de 3.20 %

Le taux de TFNB communautaire est de 2.46 % alors que la moyenne nationale 2019 des EPCI est de 7.86 % et la moyenne régionale de 9.60 %

Le taux de CFE communautaire est de 25.76 % alors que la moyenne nationale 2019 des EPCI est de 25.14 % et la moyenne régionale de 26.32 %

Le Président précise que ces taux sont stables depuis plusieurs années et qu'il proposera au Bureau de ne pas envisager de les augmenter en 2021.

Le Président invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.

Isabelle Passicos souhaite avoir des précisions sur le calendrier budgétaire et les retours des travaux des commissions. Le Président indique que le calendrier sera le même que celui des années précédentes. Le budget primitif sera voté le 16 décembre puis le compte administratif et le budget supplémentaire vers la fin mars. Les Vice-présidents pourront utiliser ces 2 moments clefs pour soumettre au Bureau puis au Conseil les projets.

Florence Allais s'étonne de l'absence de commission des finances. Le Président rappelle que le conseil communautaire n'a pas créé cette commission. Axelle Balguerie souhaite en connaître la raison. Le Président rappelle que la Communauté de communes a décidé de fonctionner avec un autre mode de gouvernance plus participative dans lequel de très nombreuses commissions ont été créées et structurées autour de 7 pôles animés par les Vice-présidents. Dans ce cadre très transversal, les sujets peuvent être abordés par plusieurs commissions ; à charge pour les Vice-présidents de faire remonter les besoins vers le Bureau pour effectuer les arbitrages puis le suivi.

Le Président souligne que c'est à l'unanimité que la décision de créer les commissions structurant cette nouvelle forme d'organisation a été prise et que Axelle Balguerie a voté en ce sens.

Gérard Sébie manifeste son inquiétude quant à l'évolution des règles relatives à la fiscalité des entreprises et sur le recours à un système de compensations dont nous ne sommes jamais sûr de la pérennité. Le Président rappelle que les compensations promises sont toujours garanties lors du changement mais qu'ensuite les évolutions ne sont pas garanties sur la durée. Gérard Sébie confirme la probable perte dans le temps et s'inquiète surtout de la perte d'autonomie fiscale.

Florence Allais s'interroge sur l'opportunité de prévoir des crédits en 2021 pour financer des travaux annexes à la création du collège sur les Coteaux.

Bertrand Gautier indique que le Département est toujours en phase d'étude et qu'il reste de nombreux points à traiter. Il fait notamment un focus sur la recherche d'un terrain pour la compensation environnemental pour les zones humides. Il rappelle que l'ouverture est prévue pour la rentrée 2024.

Après en avoir délibéré, et par son vote le conseil communautaire prend acte à l'unanimité que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, sur la base d'un rapport qui lui a été transmis avec la convocation.

6	Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020	2020-47
	Le Président invite les conseillers communautaires à faire état de leur remarque sur le projet de procès-	

	verbal transmis avec la convocation. En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.	
7	Relevé des décisions du Président – octobre 2020 Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil. Le conseil en prend acte.	2020-48

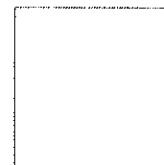
Thierry Genetay propose que la prochaine réunion du Conseil communautaire, prévue le 16 décembre, ait lieu à Carignan de Bordeaux

La séance est levée à 19h45

Bordereau de signature

2020_63

Délibération portant approbation du procès verbal de la séance du 4 novembre 2020



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	17/12/2020	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS Coteaux Bordelais</i>	17/12/2020	
Christian Soubie, <i>Parapheur Président Coteaux Bordelais</i>	18/12/2020	  Certificat au nom de CHRISTIAN SOUBIE (COMMUNE DE TRESSES), émis par CertEurope eID User, valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président